

Objectifs :

- Soutenir le développement d'une économie locale qui traduise les valeurs du Parc, notamment en termes de préservation et de valorisation des patrimoines naturels et des savoir-faire
- Maintenir et étendre les productions traditionnelles et emblématiques de la région
- Mettre en place une démarche de marquage collective leur permettant de se différencier sur un marché concurrentiel

Thème ressource:

[Agriculture](#) ^[6]

[Économie](#) ^[7]

Contexte :

Les deux tiers des endives françaises sont produits en région Nord-Pas-de-Calais ce qui en fait un légume emblématique, partie intégrante de l'identité régionale. La production traditionnelle en « pleine terre », exigeante en main d'œuvre, voit le nombre de ses producteurs chuter et ses ateliers manquer de repreneurs. Malgré ses vertus en matière d'identité, d'artisanat et de respect du milieu naturel, cette méthode de production disparaît au profit de la production par « forçage hydroponique ». 95% de la production d'endives se fait hors sol, dans des bacs où circule l'eau enrichie d'éléments fertiles.

La production en « pleine terre » constitue une pratique encore présente dans les Parcs naturels régionaux des Caps et Marais d'Opale (une dizaine de producteurs) et de Scarpe Escaut (une quinzaine de producteurs). Le centre régional de ressources génétiques de Villeneuve-d'Ascq (CRRG), le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et les producteurs traditionnels du bassin de l'Audomarois engagent une première réflexion en 1999 afin de trouver les moyens de soutenir cette production. Plusieurs réunions ont amené les endiviers traditionnels du Parc à envisager l'utilisation de la Marque "Produit du Parc naturel régional", tandis que de son côté le Parc de Scarpe Escaut cherchait à valoriser le savoir-faire traditionnel.

Démarches et résultats :

Le centre régional de ressources génétiques (CRRG), engagé dans une démarche globale de valorisation des patrimoines naturels à l'échelle de la région, a facilité la rencontre et l'échange entre producteurs des deux bassins de production. Ces derniers envisageant collectivement d'utiliser la marque "Produit du Parc naturel régional", les deux Parcs ont décidé de collaborer pour adopter des critères communs, et assurer une cohérence locale, notamment en termes d'image. L'enjeu était de proposer une charte de la marque qui réponde d'une part aux critères généraux et qui soit d'autre part adapté aux particularités culturelles de la production et aux attentes des producteurs. Son élaboration s'est faite de manière collective associant les Parcs (gestionnaires de leurs marques respectives) aux connaissances agronomiques du CRRG et aux attentes

pratiques des producteurs.

Les 3 critères nationaux conférant à la marque Parc sa plus-value, sont ainsi traduits et adaptés à l'ensemble des règles de culture, de forçage, de récolte, de conditionnement et de commercialisation de l'endive de pleine terre :

- l'ancrage territorial : les exploitations concernées doivent être situées en totalité sur le territoire de Parc. Elle exige une parfaite adéquation entre le produit et l'histoire du territoire, fixe les règles en termes de production traditionnelle (en couche de terre) et de variétés d'endives.
- la dimension humaine est concrétisée par la place de l'homme au cœur de l'activité (racines cassées à la main...)
- l'environnement préservé et valorisé : respect de l'environnement, notamment dans les pratiques culturelles.

L'attribution de la marque à cette nouvelle production a été soumise à une validation préalable auprès de la Commission nationale d'attribution de la Marque, chargée d'assurer sa cohérence avec le « Règlement général d'utilisation de la marque ». La charte commune validée, il revient ensuite à chacun des Parcs, individuellement, d'attribuer la marque aux producteurs volontaires de son territoire et de la faire vivre. A la suite d'une première visite de l'exploitation (observation des conditions de culture, de conditionnement du produit, la qualité de l'accueil, la compatibilité de l'exploitation avec l'environnement...), une démarche contractuelle est engagée avec le Parc.

Elle se solde par la signature d'une convention d'utilisation de la marque, entre le producteur d'endives et le Parc concerné, pour une durée de trois ans renouvelables. La convention précise la nature de l'engagement de part et d'autre.

Deux types d'accompagnement sont proposés par le Parc :

- un accompagnement promotionnel : financement à 100% de la promotion et des outils de communication,
- un accompagnement technique aidant le producteur à respecter ses engagements: sessions de formation en fonction des besoins, détections de sources de financement et des plans d'actions à suivre pour leur obtention...

Outre une contribution financière de 80 euros pour les 3 ans, le producteur s'engage en effet à respecter la charte de la marque ainsi que la charte graphique (utilisation du logo...). Le système de contrôle alors mis en place mobilise un organisme indépendant (Qualinorpa), chargé de se rendre au moins une fois par an sur les exploitations. En aval, les stratégies d'utilisation de la Marque peuvent différer. Ainsi, le Parc de Caps et Marais d'Opale exploite plutôt le potentiel de commercialisation en grandes surfaces et le Parc de Scarpe Escaut se tourne vers la vente directe, les restaurateurs, les petits commerçants. Actuellement, il existe 2 producteurs marqués en Caps et Marais d'Opale et 3 en Scarpe Escaut.

Atouts et limites :

D'après le témoignage d'un producteur des Caps et Marais d'Opale, l'utilisation de la marque « PARC » lui permettrait de vendre 1/3 de production en plus. L'utilisation de la marque Parc mobilise un ensemble de critères exigeants. Il est donc nécessaire de faire participer et d'être à l'écoute des besoins des producteurs dès en amont de la démarche. Si les Parcs se sont attachés à le faire, les résultats quantitatifs sont encore faibles. Cependant le nombre de producteurs marqués ne constitue pas le seul indicateur d'impact de la démarche sur le territoire.

Par exemple, en Scarpe Escaut, il est constaté que la démarche a permis la création d'une dynamique plus large en faveur de la préservation et de la valorisation de ce savoir-faire traditionnel :

- Encouragement à la multiplication du nombre d'endiviers traditionnels

L'ensemble des producteurs d'endive de pleine terre même non marqués et souvent engagés dans d'autres démarches, bénéficient indirectement de la dynamique et de l'image véhiculée par la marque.

- Participation à la dynamique de l'installation sur le territoire Si des producteurs déjà installés ne voient pas forcément l'intérêt de s'engager dans une telle démarche exigeante, des agriculteurs nouvellement installés s'intéressent de plus près au soutien que la marque fournit.
- Mobilisation d'acteurs en aval de la filière La démarche contribue à créer un réseau territorial d'acteurs (restaurateurs, commerçants, producteurs en vente directe pour la commercialisation locale des produits marqués) qui se rassemblent autour des valeurs du Parc, qui se les approprient et sur lequel le Parc peut s'appuyer plus largement dans sa mission de développement économique.

Date de début : 1999

Région : Hauts-de-France

Type d'intervention : Promotion

Partenaires :

Centre régional de ressources génétiques
(CRRG)

Tags :

[Préserver - valoriser des patrimoines vivants](#) ^[1]

[Développer des filières courtes](#) ^[2]

[Renforcer le tissu économique](#) ^[3]

[Économie](#) ^[4]

[Agriculture](#) ^[5]

Source URL : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/la-sauvegarde-des-endives-en-pleine-terre-du-nord-pas-de-calais>

Liens

[1] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/preserver-valoriser-des-patrimoines-vivants>

[2] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/developper-des-filieres-courtes>

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/renforcer-le-tissu-economique>

[4] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/economie>

[5] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/agriculture>

[6] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/agriculture>

[7] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/economie>

